



Accès à la formation - Prérequis :

- Être titulaire du brevet de mécanicien 250 kW
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

- Satisfaire aux épreuves de pré-sélection (écrite + entretien individuel).

-Justifier d'une Promesse d'embarquement



Délai d'accès :

Un mois avant le début de la formation.



Dates : Nous consulter



Durée de la formation :

735 heures



Horaires :

Du lundi au vendredi
 9h00-12h30 / 13h30-17h00



Epreuves d'examen :

- 6 épreuves écrites en cours de formation
- 7 épreuves pratiques en cours de formation.
- 1 épreuve finale écrite



Effectif prévu : De 10 à 16



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation menant au brevet de mécanicien(ne) 750 kW prépare le (la) stagiaire à la conduite et à la maintenance d'une machine d'un navire de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle, d'une puissance propulsive inférieure à 750 kW.

CONTENU DE LA FORMATION

Module M1-2 (Mécanique navale)	231 h
<ul style="list-style-type: none"> • Moteurs Diesel et chimie industrielle • Auxiliaires de coque • Installations frigorifiques • Conduite machines 	
Module M2-2 (Électrotechnique, électronique et systèmes de commande)	153 h
<ul style="list-style-type: none"> • Électrotechnique & Automatique de base (avec Remise à niveau) 	
Module M3-2 (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord)	24 h
<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du navire – stabilité 	
Module M4-2 (Entretien et réparation)	213 h
<ul style="list-style-type: none"> • Atelier et métrologie • Matériaux, maintenance & entretien • Lecture de plans et dessin technique 	
Module NM-BASE (National Machine)	77 h
<ul style="list-style-type: none"> • Mathématiques & Sciences Physiques (avec remise à niveau) • Matelotage et ramendage • Environnement et professionnel 	
Epreuves finales	5 h
Formation spécifique :	32 h
<ul style="list-style-type: none"> • QALI Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie 	

METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel
 Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

Responsable pédagogique :
Philippe GHIGLION

Personne à contacter :
Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande

 **Lieu principal de formation :**

INSEIT
Espace Nikaia
11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE
Tél : 04.97.18.11.33
iinseit.formation@wanadoo.fr
www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



20220609

EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Le Diplôme de Mécanicien 750 kW est délivré au candidat ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation du module.

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Être titulaire du CFBS.
- **Le Brevet de Mécanicien 750 kW** est délivré au titulaire du diplôme mécanicien.ne 750 kW à condition qu'il totalise 18 mois de navigation effective dont 6 mois au service de la machine et qu'il soit à jour de son CFBS
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575

POSSIBILITE DE VALIDER DES BLOCS DE COMPETENCES (si applicable)

Non applicable à ce jour pour le référentiel RNCP

ÉQUIVALENCE / PASSERELLE (si applicable)

Se référer à l'arrêté du 21 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 750 kW (Annexe I)

SUITE PARCOURS

Le titulaire du brevet de mécanicien 750 kW peut poursuivre sa carrière en intégrant le cursus de formation conduisant à la délivrance du brevet de chef de quart machine.

DÉBOUCHÉS

Le brevet de mécanicien 750 kW permet de naviguer sur des navires armés au commerce (navires à passagers, navires de transports de marchandises, navires de services et portuaires...), à la pêche, à la plaisance ou aux cultures marines d'une puissance propulsive inférieure à 750 kW.